

Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

METALKOL SA

Période : 1er janvier au 31 mars 2026

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)

La Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo SA avec Conseil d'Administration (Metalkol SA) publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable.

Paielements aux Entités Gouvernementales, de janvier à mars 2026

Montant total des taxes et redevances versées :

39 430 258,80 USD

Catégorie de Paiements	Montant (USD)
0,3% DOT	-
Cahier des Charges	-
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	5 885 181,15
Redevances de l'État	1 198 145,98
Taxes environnementales	-
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	1 857 227,23
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	11 738 598,14
Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)	9 126 596,45
Redevances Minières Provinces	2 728 935,49
Redevances Minières ETD	1 984 643,81
PTNTIC	-
Redevances Suivi de Change (BCC)	511 008,40
Droits à l'importation	4 399 922,16

Rem. : Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.